

Fiche-action n°CP1

Comité de pilotage (fiche inter-ateliers)¹

« Dans l'ordre du jour des séances du Conseil municipal, introduire un point
« Questions du public »

Situation et justification :

Le public peut assister aux séances du Conseil municipal de la commune mais il ne dispose pas d'un espace lui permettant de s'exprimer publiquement en posant des questions aux élus.

Cette possibilité existe dans d'autres communes genevoises : à Lancy et Plan-les-Ouates par exemple, chaque ordre du jour des séances du Conseil municipal comporte le point « Questions du public » ; ce point arrive en dernière position, à la suite des « Propositions individuelles et questions » (qui sont réservées aux conseillers municipaux).

La possibilité que pourrait avoir le public de s'exprimer devant les élus pour porter une interrogation ou demander des précisions sur un sujet est une solution simple, pratique et rapide pour promouvoir et vivre la démocratie locale.

Objectifs visés :

Introduire de manière régulière, dans l'ordre du jour de chaque séance du conseil municipal, un point permettant au public présent de poser des questions pendant un temps limité.

Pertinence « développement durable » de l'action :

Cette possibilité d'expression favorise l'application de deux postulats du développement durable qui visent à renforcer la cohésion sociale²:

- « Compréhension entre les personnes et les cultures : compte tenu du fait que le fonctionnement et la survie de la société dépendent essentiellement de la solidarité existant entre ses membres, il faut encourager les échanges et la compréhension entre les individus et les groupes ».
- « Participation sociale et politique : la participation sociale et politique doit être encouragée ».

Descriptif et mise en place de l'action:

- Modifier le règlement du Conseil municipal
- Informer les habitants à propos de cette mesure par le biais des principaux médias à disposition (journal Le Chênois, site internet de la commune).

Calendrier :

Adoption et mise en place de cette proposition dans les meilleurs délais.

Responsables :

Le Conseil municipal et le-la Président-e du Conseil municipal.

Partenaires et mode de participation :

Le Conseil administratif et les élus en général en charge de répondre aux questions du public qui assiste aux séances.

Budget :

(sans)

¹ L'initiative de réaliser cette fiche-action revient aux membres de l'Atelier du futur « Sécurité et ordre public » (AFCB05).

² Les postulats qui suivent sont extraits du site internet de l'Office fédéral de la statistique (<http://www.bfs.admin.ch>, octobre 2006), chapitre Développement durable > Indicateurs > Indicateurs et postulats

Indicateurs de développement durable :

- Nombre de personnes présentes dans le public aux séances du Conseil municipal.
- Nombre de questions posées.

Suivi et amélioration continue :

Etablissement d'une note annuelle reprenant et commentant les indicateurs ci-dessus, ce qui pourrait conduire, par exemple, à informer les nouveaux habitants de la commune sur l'aspect public de ces séances et l'espace d'expression mis à leur disposition.